

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2018

Présents : DANES Richard, BOULOUCH Jean-Denis, DORBES Jean-Luc, LECUSSAN Corinne, CALLEDE Maud, BARTHEROTTE Carole, LABOULAIS Jean-Pierre, MIATTO Marc, TRIPIER-MONDANCIN Odile.

Absents : Christophe ABADIE (pouvoir à LABOULAIS Jean-Pierre), ANTONIOTTI Aurélie, CASTEL Alain (pouvoir à BARTHEROTTE Carole), GISTAIN André (pouvoir à CALLEDE Maud), BEZIAUD Pascale (pouvoir à Marc MIATTO).

⇒ 13 participants au vote

Secrétaire de séance : Odile Tripier-Mondancin

1. Approbation du dernier compte rendu

Cf. annotations

2. Analyse de devis : toiture de la mairie

Il s'avère qu'un chevron s'est affaissé sur le toit de la mairie. Il est prévu la réfection des deux toitures, le changement des deux velux, la démolition des cheminées, les remplacements du chevron, des tuiles et des descentes d'eau.

- ⇒ Action bâtiment (Capens) : montant HT 33260,65 euros, montant TTC : 39500,96 euros.
- ⇒ SAS EPURE (Blagnac) : montant HT 35188,50 euros, montant TTC 38707,35 euros.
- ⇒ NEGRETTO : montant HT 32217,71, montant TTC 35439, 48 TTC.

Délibération : pour la proposition de NEGRETTO

Prennent part au vote 13

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 13

Le conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de l'entreprise NEGRETTO, moins disante, pour un montant HT de 32217.71 euros,
- de demander une subvention du conseil départemental au titre de la programmation 2018 du contrat de territoire et s'engager à réaliser les travaux en 2018
- de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette opération.

3. Dépenses d'investissements

Afin de pouvoir liquider :

- a) Les dépenses de fonctionnement à hauteur des crédits inscrits au budget 2017
- b) Et 25 % des dépenses d'investissements en attendant que le budget 2018 soit voté, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager ces dépenses.

Prennent part au vote 13

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 13

Le conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager les dépenses.

4. Primes pour le personnel

La commission du personnel s'est réunie pour attribuer une prime Mairie au personnel titulaire de la commune. Après discussion, elle a décidé d'attribuer les primes suivantes au titre de l'année écoulée :

- Martine BALONDRADE : 200 euros,
- Betty GISTAIN : 200 euros,
- Didier LAFFONT : 200 euros,
- Martine ROUANET : 100 euros.

La commission personnel demande l'avis du Conseil Municipal sur l'attribution globale de cette enveloppe.

Preennent part au vote 13

- Contre : 0
- Abstention : 4
- Pour : 9

5. Convention Communauté de Communes du Volvestre : mise à disposition du personnel communal pour les interventions sur la voirie communale

La Communauté de Communes du Volvestre est titulaire de la compétence « entretien et gestion de la voirie ». Or, il arrive que les agents techniques de la commune soient amenés à réaliser des petits travaux sur la voirie tels que la pose de panneaux, le rebouchage de nids de poules, la mise en œuvre ponctuelle d'enrobés (liste non exhaustive).

La Communauté de Communes du Volvestre demande à la commune de CAPENS de saisir le comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Haute Garonne pour présentation de cette convention et une fois l'avis reçu, de la signer conjointement.

Puisque la compétence voirie est à la communauté de communes du Volvestre, lorsque les employés municipaux de CAPENS travaillent sur la voirie, la communauté de communes du Volvestre ne devrait-elle pas prendre en charge le coût de la main-d'œuvre de ces travaux.

6. Convention foyer du Rabé

Les conseillers municipaux ont été destinataires d'un projet de convention avec le Foyer du Rabé. Avant de signer ce document, il y a lieu d'y apporter collégalement des modifications. L'avis de tous les membres du conseil municipal est demandé.

Le conseil municipal demande à ce que les chiffres fournis dans le prévisionnel sur cinq ans à propos du contrat enfance-jeunesse soient justifiés.

Il est également demandé à ce que la convention soit sur trois ans (minimum obligatoire) et non pas sur cinq ans, en raison de la fin du mandat électoral.

7. Questions diverses

Le conseil municipal est invité le 24 janvier aux vœux de la communauté des communes du Volvestre à 19h à la salle des fêtes.